



Guéret, le 31 décembre 2019

Fusion de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et de l'Agence française pour la biodiversité

À compter du 1^{er} janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), fusionnent pour devenir l'Office français de la biodiversité (OFB).

A ce titre, le service départemental de l'office français de la biodiversité, sera placé sous la responsabilité de M. Laurent DUBOIS, chef de service et d'un adjoint, M. Alain RIFFAULT.

Ce nouvel établissement public à caractère administratif, intégrera les missions, les périmètres d'intervention et les collaborateurs de l'AFB et l'ONCFS.

L'OFB répondra à trois enjeux majeurs :

- **Simplifier** l'organisation par le rapprochement des expertises complémentaires de l'AFB et de l'ONCFS, pour une meilleure lisibilité de leurs actions au service d'une seule et même stratégie.
- **Coordonner** pour renforcer l'efficacité des politiques publiques dans les domaines du climat, de l'eau et de la biodiversité. Le nouvel opérateur renforcera également son ancrage et son maillage territorial en développant et en consolidant les partenariats avec la région Nouvelle Aquitaine. La dynamique de création d'agences régionales de biodiversité sera donc poursuivie.
- **Renforcer** l'action territoriale pour garantir un partage équilibré des usages et des espaces naturels, le respect des règles de protection de l'environnement et le maintien d'un environnement de qualité. Dans le cadre de la création de l'OFB, les pouvoirs des inspecteurs de l'environnement seront renforcés, afin qu'ils puissent constater plus efficacement les infractions environnementales et qu'elles soient ainsi mieux sanctionnées.

Les missions confiées à ce nouvel établissement public ont pour objectif général la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Consultez la vidéo concernant cet évènement <https://www.youtube.com/watch?v=XeQw6q0MZiQ>

Contact Presse : Maïmouna DIALLO - Tél 05.55.51.58 95
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse

